



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# RÉFORME DES RETRAITES : LES PREMIÈRES PROPOSITIONS DE LA CFDT SUR LA PÉNIBILITÉ ET L'EMPLOI DES SENIOR-ES

La concertation entre le Gouvernement et les partenaires sociaux s'est ouverte le 10 octobre. Les premiers échanges portent sur l'emploi des senior-es et la prévention de l'usure professionnelle, sujet sur lequel la CFDT est tout particulièrement engagée.

## LA PRISE EN COMPTE DE LA PÉNIBILITÉ : UNE CFDT DÉTERMINÉE

La CFDT réclame une meilleure reconnaissance et réparation de la pénibilité. Pour cela, elle revendique la **réintégration des 4 facteurs** exclus du C3P transformé en C2P<sup>1</sup> en 2017 (les postures pénibles, les manutentions manuelles de charges, les vibrations mécaniques, l'exposition aux agents chimiques dangereux). Ce sont ces 4 facteurs qui sont responsables de l'écrasante majorité des maladies professionnelles : 95% des maladies professionnelles reconnues en 2019 ! Sans cela, il ne peut y avoir de justice sociale !

Pour ce faire, la CFDT propose que ces 4 facteurs soient réintégrés par voie d'accord de branche, ou à défaut, en s'appuyant sur les données statistiques en matière d'accident du travail et de maladie professionnelle par métier de la branche ATMP<sup>2</sup>. Cela permettra ainsi de mieux prendre en compte la **polyexposition** (c'est-à-dire le fait d'être exposé à plusieurs facteurs de risque) et ainsi d'acquies plus rapidement des droits.

Cette revendication de la CFDT aboutirait à rendre éligibles au C2P les maçonnes et maçons, les carreleurs et carreleuses, les aides à domicile, les aides-soignantes et aides-soignants, les agentes et agents de caisses et certains personnels des supermarchés, de nouvelles catégories de salarié-es de l'industrie agroalimentaire, certaines ouvrières et ouvriers de la métallurgie, etc.

La reconnaissance de la pénibilité, grâce à l'obtention de points via le C2P, permet de partir en formation pour se reconvertir dans un métier moins pénible, de bénéficier d'un temps partiel sans perte de salaire ou de partir plus tôt à la retraite. La CFDT revendique son extension aux travailleurs et travailleuses des **fonctions publiques**, fonctionnaires (hors catégories actives) et contractuel-les. Nous proposons aussi au Gouvernement de dé plafonner le C2P afin de faciliter l'utilisation des points de pénibilité acquis, pour favoriser la formation en vue d'une reconversion.

 @CFDT

 /la.CFDT

 @cfdt\_officiel

 CFDT

**CFDT.FR**

1. Compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) devenu le Compte professionnel de prévention (C2P) en 2017. Il contenait initialement 10 facteurs de risques, 4 ont été supprimés, 6 maintenus : travail de nuit, travail en équipes alternantes, travail répétitif, travail en milieu hyperbare, bruit, températures extrêmes.

2. Branche de l'assurance maladie couvrant les accidents du travail et les maladies professionnelles.